Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260321-2026_074-DE

DCM DU 21 MARS 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.074*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **21 mars** à 10h30, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 17 mars 2026 - **Date d'affichage** : 21 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

29 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Samuel GATTIER, Jacques BELLONCLE, Sébastien SIMONOT, Ronan SALAÜN, Valentin LEMIÈRE, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY, Maxime LAUBENEAU, Alain PÉCHON, et Mesdames Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Chantal FRANCANNET, Karen CHESNAIS-GIRARD, Awena KERLOC'H, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Claire BRIDEL, Gwénaël DUMONT, Anne BOUCARD, Merlene DÉSILES, Claire SIMONET, Julie AUBAUD et Ingrid BIRÉE.

Secrétaire de séance : Anne-Laure OULED-SGHAÏER

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260321-2026_074-DE

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-1, L.2121-7, L.2121-10 ; L.2122-8 et L.2122-34 ;

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et communautaires dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2026 ;

CONSIDERANT les résultats des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 ;

Sur les 7 427 électeurs inscrits, 3 553 votants, soit un taux de participation de 47,84%

Liste n°1 – LIFFRÉ VILLE PLURIELLE ET SOLIDAIRE : 39,89%

Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire sortant, accueille le Conseil municipal nouvellement élu, procède à l'appel des membres élus. A l'écoute de son nom, chaque élu prend place autour de la table et s'assoit.

Le membre le plus âgé de l'assemblée prend ensuite la présidence de la séance, conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Christophe GAUTIER rappelle à l'assemblée que les conseillers municipaux et communautaires, élus dès le premier tour organisé le 15 mars 2026, entrent en fonction à une date fixée par le décret n°2025-848 du 27 août 2025. La première réunion du conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.

Par dérogation aux dispositions de l'article L.2121-12, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la convocation est adressée aux membres du Conseil municipal trois jours francs au moins avant celui de cette première réunion.

Ainsi, Monsieur Guillaume BÉGUÉ, en tant que maire sortant, a convoqué le 17 mars 2026, le conseil municipal, dans sa nouvelle composition, à se réunir le samedi 21 mars à 10h30 en salle du Conseil en mairie.

Monsieur Christophe GAUTIER constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, « au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Monsieur Christophe GAUTIER propose à l'assemblée de désigner Madame Anne-Laure OULED-SGHAÏER comme secrétaire de séance. Le Conseil municipal, DÉSIGNE Anne-Laure OULED-SGHAÏER secrétaire de cette séance d'installation du Conseil municipal.

Afin de procéder à cette installation, Monsieur Christophe GAUTIER fait connaître officiellement les noms des conseillers municipaux qui ont été proclamés élus à la suite des opérations électorales du 15 mars 2026, dont les résultats sont les suivants :

- Inscrits : 7427
- Nombre de votants : 3553
- Absentions : 3874
- Nombre de bulletins blancs : 338

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260321-2026_074-DE

- Nombre de bulletins nuls : 252
- Nombre de suffrages exprimés : 2963
- Liste « Liffré, Ville plurielle et solidaire » : 2963

En vertu des articles L.2122-15 et R.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'élection du Maire et des Adjoints, l'ordre des conseillers municipaux est déterminé, compte tenu du mode de scrutin et des résultats des élections, par priorité d'âge.

Il est établi comme suit :

1. M. GAUTIER Christophe
2. M. PÉCHON Alain
3. M. CLÉRY Alain
4. Mme FRANCANNET Chantal
5. Mme BRIDEL Claire
6. M. BELLONCLE Jacques
7. M. SALAÜN Ronan
8. Mme BOUCARD Anne
9. Mme BLOUIN DUFFÉE Laurence
10. Mme BIRÉE Ingrid
11. M. SIMONOT Sébastien
12. M. RUBERTI Patrice
13. M. CHESNAIS-GIRARD Loïg
14. Mme DUMONT Gwénaël
15. Mme SIMONET Claire
16. M. BÉGUÉ Guillaume
17. Mme KERLOC'H Awena
18. Mme ROUSSEL Elsa
19. Mme OULED-SGHAÏER Anne-Laure
20. M. GATTIER Samuel
21. Mme CHESNAIS-GIRARD Karen
22. M. DANTON Yannick
23. Mme LANGLAIS ELLEOUT Maud
24. Mme AUBAUD Julie

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260321-2026_074-DE

25. M. PRENVEILLE Grégory
26. M. LAUBENEAU Maxime
27. Mme DÉSILES Merlene
28. M. LEMIÈRE Valentin
29. M. CRÉTÉ - - POHARDY Eliaz

Monsieur Christophe GAUTIER DÉCLARE le Conseil municipal de la ville de Liffré composé comme il vient d'être dit, installé dans ses fonctions.

A Liffré,
Le doyen de l'assemblée
Christophe GAUTIER



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr